|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| itu_logo | **Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-16)Hammamet, 25 octobre - 3 novembre 2016** | CCITT/ITU-T 60th Anniversary logo |
|  |  |
|  |  |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | **Addendum 24 auDocument 47-F** |
|  | **27 septembre 2016** |
|  | **Original: russe** |
|  |
| Etats Membres de l'UIT, membres de la Communauté régionale des communications (RCC) |
| projet de révision de la recommandation uit-t a.12 |
| Identification et présentation des Recommandations UIT-T |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résumé:** | La présente contribution contient des modifications qu'il est proposé d'apporter à la Recommandation UIT-T A.12 concernant les titres des Recommandations des séries D et Q et l'ajout de deux Corrigendums à cette Recommandation.  |

Introduction

A l'appui de la position des Administrations de la Communauté régionale des communications (RCC) concernant la future structure des commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T), une contribution a été soumise à la réunion du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT), qui s'est tenue du 18 au 22 juillet 2016 à Genève (Suisse). Plus particulièrement, ce document souligne qu'il est souhaitable non seulement de maintenir la Commission d'études 11 de l'UIT-T (Spécifications de signalisation, protocoles et spécifications de test), mais aussi de lui confier des tâches supplémentaires.

Par ailleurs, à la suite de la réunion du Groupe régional de la Commission d'études 3 de l'UIT-T pour la RCC/CEI (SG3RG-RCC/CIS), qui s'est tenue les 3 et 4 août 2016 à Saint-Pétersbourg (Russie), des propositions ont été soumises afin d'apporter des modifications à la Résolution 2, intitulée "Domaine de compétence et mandat des commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT", modifications portant sur des questions relevant de la Commission d'études 3 de l'UIT-T (Principes de tarification et de comptabilité et questions connexes de politique générale et d'économie des télécommunications).

Compte tenu des propositions susmentionnées des administrations de la RCC visant à apporter des modifications à la Résolution 2, il semblerait judicieux de modifier en conséquence les titres des séries de Recommandations de l'UIT-T exposées dans la Recommandation UIT-T A.12, intitulée "Identification et présentation des Recommandations UIT-T" et approuvée en 2008, ainsi que dans ses Corrigendums adoptés par le GCNT en 2015 et 2016.

En outre, pour plus de commodité et afin de faciliter la lecture, il semblerait judicieux de joindre les Corrigendums 1 et 2 au texte principal de la Recommandation UIT-T A.12.

Proposition

Apporter les modifications correspondantes à la Recommandation UIT-T A.12, comme indiqué ci‑dessous.

MOD RCC/47A24/1

Recommandation UIT-T A.12

Identification et présentation des Recommandations UIT-T

(2000; 2004; 2008; 2015; 2106)[[1]](#footnote-1)1

Résumé

La présente Recommandation décrit la manière d'affecter un numéro avec lettre de série aux Recommandations UIT‑T.

# 1 Domaine d'application

Le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) examine régulièrement les méthodes d'identification et de présentation des Recommandations, ainsi que le Guide de présentation des Recommandations de l'UIT-T, élaboré et mis à jour par le Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB), fournissant ainsi des lignes directrices détaillées concernant la mise en page et le style. La présente Recommandation établit les principes applicables à l'identification et à la présentation des Recommandations.

# 2 Identification et présentation des Recommandations

**2.1** Toutes les Recommandations du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T) porteront un numéro composé d'un préfixe littéral se rapportant à la série, et d'un numéro identifiant le sujet dans cette série. La numérotation est faite d'une manière qui permette une identification claire et univoque et qui facilite le stockage électronique de l'information relative à la Recommandation. Le numéro de la Recommandation figurera sur la page de couverture avec la date d'approbation dans le format YYYY. Le mois pourra être ajouté, au besoin, pour lever toute ambiguïté.

**2.2** Les lettres désignant les séries de Recommandations correspondent aux domaines suivants:

A Organisation du travail de l'UIT-T

B *Non attribué*

C *Non* *attribué*

D Principes stratégiques, réglementaires et économiques

E Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains

F Services de télécommunication non téléphoniques

G Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques

H Systèmes audiovisuels et multimédias

I Réseau numérique à intégration de services

J Réseaux câblés et transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias

K Protection contre les perturbations

L Environnement et TIC, changements climatiques, déchets d'équipements électriques et électroniques, efficacité énergétique, construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures

M Gestion des télécommunications y compris le RGT et maintenance des réseaux

N Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle

O Spécifications des appareils de mesure

P Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux

Q Commutation et signalisation, mesures et tests associés

R Transmission télégraphique

S Equipements terminaux de télégraphie

T Terminaux des services télématiques

U Commutation télégraphique

V Communications de données sur le réseau téléphonique

W *Non attribué*

X Réseaux de données, communication entre systèmes ouverts et sécurité

Y Infrastructure mondiale de l'information, protocole Internet, réseaux de prochaine génération, Internet des objets et villes intelligentes

Z Langages et aspects logiciels généraux des systèmes de télécommunication

**2.3** Dans chaque série, les Recommandations seront groupées en sections par sujet.

**2.4** Le titre de chaque Recommandation doit être concis (pas plus d'une ligne, de préférence), mais unique, significatif et sans ambiguïté. Les détails relatifs à l'objet précis et à la portée de la Recommandation doivent figurer dans le corps du texte, par exemple dans le paragraphe "Domaine d'application".

**2.5** La date d'approbation officielle de la Recommandation, la ou les commissions d'études responsables de son approbation et un historique des révisions seront clairement indiqués.

**2.6** L'auteur d'une Recommandation nouvelle ou révisée fournira, en tête du texte proprement dit, un résumé et un ensemble de mots clés conformément au "Guide de présentation des Recommandations de l'UIT T". L'auteur peut aussi fournir d'autres éléments liminaires comme un historique, comme cela est prévu dans le Guide.

**2.7** Le "Guide de présentation des Recommandations de l'UIT‑T" doit être appliqué lors de la rédaction des nouvelles Recommandations et, dans la mesure du possible, lors de la révision des Recommandations existantes.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. 1 La présente publication inclut la version de la Recommandation UIT-T A.12 approuvée en 2008, à laquelle est incorporé ses Cor.1 (2015) et Cor.2 (2016). [↑](#footnote-ref-1)